

Kinshasa, le 12 0 MAI 2022



Le Vice-Premier Ministre

N° CAB.VPM/FP-MA-ISP/JPL/JBN/3807/2022

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
Palais de la Nation
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
(Avec l'expression de ma haute considération)
Hôtel du Gouvernement
à Kinshasa/Gombe
- Monsieur le Directeur Général des Ressources Humaines
des Administrations des Ministères, Institutions et Services
Publics de l'Etat
- Monsieur le Directeur de Gestion de la Base des Données
Numériques des Ressources Humaines de l'Etat et
Recensement
(Tous) à Kinshasa/Gombe

A Mesdames et Messieurs :

- **les Secrétaires Généraux de l'Administration Publique ;**
- **les Inspecteurs Généraux de l'Administration Publique ;**
- **les Premiers Secrétaires des Parquets ;**
- **les Greffiers en Chef des Cours ;**
- **les Directeurs Généraux des Services Publics (Tous) à Kinshasa**

Concerne : Lancement du processus d'identification biométrique

Monsieur le Ministre d'Etat,

En exécution des instructions formulées au cours du Conseil des Ministres du vendredi 06 mai 2022 par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, relatives à l'assainissement du Fichier de Référence de l'Administration Publique, partant celui de la paie, je vous annonce le lancement du processus d'identification biométrique de tous les agents certifiés réguliers de vos administrations respectives pour ce lundi 23 mai 2022 à 10 heures dans la salle de recensement de la Direction de Gestion de la Base des Données Numériques des Ressources Humaines de l'Etat et Recensement au Bâtiment Administratif de la Fonction Publique, suivant le programme en annexe.

Par ailleurs, s'agissant de la suite du processus, les équipes de la Direction de Gestion de la Base des Données Numériques des Ressources Humaines de l'Etat et Recensement seront déployées dans toutes les administrations suivant le calendrier que vous fera parvenir incessamment Madame le Secrétaire Général à la Fonction Publique chargée des Actifs et ce, dans le souci d'éviter toute perturbation du bon fonctionnement des services.

Aussi, vous prierais-je donc d'apprêter, à l'occasion, un cadre approprié, suffisamment éclairé et aéré pour le déroulement des opérations.

Le Secrétaire Général à la Fonction Publique chargé des Actifs, le Directeur Général des Ressources Humaines de l'Administration Publique et le Directeur de Gestion de la Base des Données Numériques des Ressources Humaines de l'Etat et Recensement, qui me lisent en copie, sont chargés de prendre, chacun en ce qui le concerne, toutes les dispositions qui s'imposent pour la réussite totale de cette activité qui ne peut souffrir d'aucune faille.

Il y a ordre quant à ce.

Veillez agréer, **Mesdames et Messieurs**, l'expression de ma parfaite considération.


Jean Pierre LIHAU EBUA